

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0010103

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

23771

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1916

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZINAOUI AHMED

Date de naissance : 01-01-1955

Adresse : LOT. WAFA N°149 AEROUA

Tél. : 06.00.36.39.93 Total des frais engagés : 1489.30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/03/2020

Nom et prénom du malade : ZINAOUI AHMED Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabète + Proteinurie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur mon honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AEROUA

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 24/02/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/2/2020		2	22000	Dr. M. BOUZIANE Cassa: 05 72 56 94 77
19/2/2020		2	22000	Dr. M. BOUZIANE Cassa: 05 72 56 94 77

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
ARMAND	13/2/20	1158,00
ARMAND	19/2/20	80,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

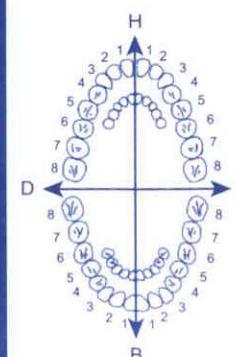
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODD

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Fatima Fati

Spécialiste Néphrologie Maladies du Rein
Rein Artificiel

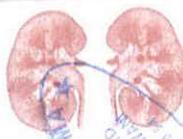
Ancienne Médecin du C.H.U Ibn Rochd
Ancienne Chef Service de Dialyse
Hôpital Ben Malik Sidi Othmane

122,70

الدكتورة فاطمة فتنان

اختصاصية أمراض الكلى
الكلية الإصطناعية

دكتورة سابقة مستشفى ابن رشد
وبنese مصانة تصفيية الدم سابقا
مستشفى ابن ابي سعيد سيدى عثمان



ORDONNANCE

Casablanca, le :

13/2/2020

Nom/Prénom :

Zinatine Khemis

X 3 weeks

Rhee Soli

122,70

2x 122,70 + Huatex = 1/2

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20
LOT : 19EB03
P.P.V : 21DH80
Barcode
6 118000 061113

2x 82,80 + 50 = 1/2

Soli

3x 82,80 + 50 = 1/2

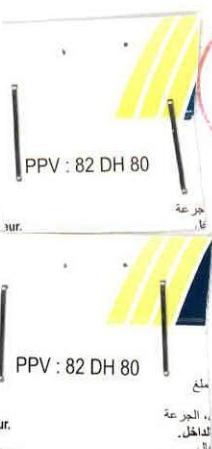
Dr. Fatima FAINANE
Néphro-Dialyse
15, rue 3 N° 81, Ed Almouadid Bouziane
Casablanca 22350
Tél: 05 22 55 62 98

Farhatine 3 N° 81
Bld. Mohamed Bouziane
Hay SALAMA -CASABLANCA
Tél: 05 22 55 62 98

فرجين 3 رقم 81
شارع محمد بوزيان
حي السلام - البيضاء
الهاتف: 05 22 55 62 98
الفاكس: 05 22 56 94 77

61.60

Calcielie



Dr. Fatima FATNANE
Nephro - Dialyse
Farhatine 3 N° a Al Madina Mohamed Bouziane
Hay Salam, Casablanca
Tél: 05 22 35 02 *** Fax: 05 22 58 34 17

PPV : 82 DH 80

sur.

PPV : 82 DH 80

leur.
3.
nt pas

جزء
ج

الجرعة
النافذ
للماء
للماء

للماء

7158.00

61.60
L01 19034
PER DEC 23
PPV 61 DH 80

IS/jour

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

6 " 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

6 " 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

6 " 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

6 " 118000 061113

ASPEGIC 100MG
SACHETS B20

P.P.V : 21DH80

6 " 118000 061113

Lot n°:
EXP:
PPV: 157 DH 80

Lot n°:
EXP:
PPV: 157 DH 80

Lot n°:
EXP:
PPV: 157 DH 80

Dr. Fatima Fatnane

ORDONNANCE

Spécialiste Néphrologie Maladies du Rein

Rein Artificiel

Ancienne Médecin du C.H.U Ibf Rochd

Ancienne Chef Service de Dialyse

Hôpital Ben Msik Sidi Othmane

Casablanca, le :

19/2/20



Nom/Prénom :

Zinatou -
Amine

Exp :
PPV :
N° LO :

13,00

Colchicine 13,40

✓ le sein

67,50

Acès 500

80,90

✓ CP 72
Fatima FATNANE
Néphro-Dialyse

67,50

Farhatine 3 N° 81 · Néphro-Dialyse
Bd. Mohamed Bouziane, 81 Bd Mohamed Bouziane
Hay SALAMA - CASABLANCA Salama, Casablanca
Tél.: 05 22 55 62 98 Fax: 05 22 55 62 98
Fax : 05 22 56 94 77

فرحتين 3 رقم 81
شارع محمد بوزيان
حي السلام - البيضاء
الهاتف 05 22 55 62 98
الفاكس 05 22 56 94 77